



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT SOLLICITANT UNE SUBVENTION AU TITRE DU PRIT POUR LA
CREATION DE PRODUITS D'ITINERANCE GEOLOCALISES DANS LE CADRE DU FUTUR CONTRAT
DE DESTINATION TOURISTIQUE 2024-2027
N° 2024DP032**

Vu les statuts de la CCFL et notamment ses compétences en matière d'aménagement et de promotion touristique,

Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023, modifiant les délégations au Président,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts de France n°2020.01269 concernant le plan de relance de l'économie et des destinations touristiques,

Considérant la volonté de la CCFL et le travail engagé avec d'autres EPCI partenaires pour la définition d'un Contrat de Destination Touristique avec le Conseil Régional Hauts de France pour la période 2024-2027,

Considérant la volonté de la CCFL de développer une offre de tourisme de slow tourisme au travers du développement d'activités d'itinérance et de découverte du petit patrimoine,

Considérant que le développement du slow tourisme est une priorité régionale dans le cadre des contrats de destination et permet de bénéficier du soutien du PRIT,

Considérant que la CCFL dispose d'un patrimoine bâti et d'espaces naturels à valoriser dans le cadre d'activités d'itinérance douces,

Considérant l'intérêt des prestataires d'hébergements touristiques d'orienter leurs clientèles vers des activités de loisirs de proximité,

Considérant l'engouement des publics touristiques accueillis sur le territoire pour l'usage des NTIC et le souhait des touristes accueillis dans les hébergements touristiques de bénéficier d'activités ludiques et de découverte des patrimoines au contact de la nature, mais aussi de pratiquer des activités sportives douces,

Considérant que le développement d'une offre d'itinéraires géolocalisés développés en fonction des profils de clientèles touristiques ciblées par l'office de tourisme Flandre Lys serait un réel atout dans l'offre de slow tourisme proposée sur le territoire Flandre Lys, la CCFL a décidé de créer dès 2024, six chasses aux trésors géolocalisées à l'attention des familles et 8 parcours dénommés « les chemins de la forme » associant activités sportives de mieux être et découverte du patrimoine pour les clientèles plus sportives,

Considérant que le budget global pour la création des parcours de chasse aux trésors géolocalisés à destination des familles représente un investissement de 20 000 € HT,

Considérant que le budget global pour la création des parcours « chemins de la forme » représente un coût estimatif de 80 846 € HT,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Hauts de France, dans le cadre du futur contrat de destination touristique, au titre du PRIT pour un montant de 30 254 € représentant 30% du coût global de 100 846,72 € HT.

Article 2. -

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4.-

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 12/04/2024

Le Président,

Jacques HURLUS.

